# Université d'Alger Faculté de médecine Département de médecine année universitaire 2023-2024 Module « personne âgée »

Polycope préparé par le Pr BENAMER M.

Service universitaire de médecine interne EPH-Rouiba

# **LEGISLATION ET PERSONNES AGEES**

#### INTRODUCTION

Les textes législatifs ont répondu progressivement aux besoins de la personne âgée. Le point le plus important reste sa protection personnelle, sa protection au sein de la cellule familiale et dans l'institution. Tous les textes législatifs favorisent sa sécurité en respectant son état de santé, sa fragilité et sa vulnerabilité dans le cadre socio-culturelle et environnemental spécifique du pays.

#### LES PREALABLES

Tout est fait pour préserver à la personne âgée

- sa dignité,
- son droit à une information éclairée,
- son consentement pour tout acte de soin , tout acte de la vie quotidienne
- son droit à être consulté, socialement intégré, à ne pas le marginalisé
- son droit à participer activement à la vie sociale et à ne pas être marginalisé
- son droit à la prise en charge selon son état de santé (accès aux soins) : dependance,
   handicap (physique, sensoriel, auditif)

#### **ARSENAL JURIDIQUE**

La loi fondamentale du pays, les textes promulgués, les arrêtés, les décrets d'application, le code de procédure pénale, le code civil concourent à atteindre les objectifs concrets qui assurent la dignité et préserver la santé de la personne âgée.

#### La loi fondamentale (la constitution)

l'Etat algérien assure la prise en charge et la protection de la personne âgée et met tous ses moyens pour atteindre cet objectif

# La loi sur la santé (la loi 18-11)

Dans ce texte, il a été abordé le devoir et l'obligation du corps soignant d'assurer la prise en charge effective de la personne âgée quel que soit son état, sans discrimination. De faire appel à tous les moyens disponibles et les plus récents pour prodiguer les soins appropriés et de qualité.

D'œuvrer pour la continuité des soins en développant l'hospitalisation à domicile (HAD) et les soins à domicile (SAD).

Assurer son accompagnement en fin de vie et lutter contre la douleur.

#### Le code de la famille (1984)

Protège la personne âgée dans son droit à une vie familiale, le devoir de respect de son entourage et son droit à la succession

## La loi relative à la protection des personnes âgées (10-12 de 2010)

Cette loi est très importante. Elle cerné la problématique de la personne âgée en Algérie dans toute sa composante :

- le rôle fondamental de la famille qui reste primordial et incontournable
- qui est venue encadrer l'ensemble de la question.

# **CODE DE DEONTOLOGIE MEDICALE**

# (décret exécutif n° 92-276 du 06 juillet 1992),

Relation entre le corps soignant et ses devoirs vis-à-vis des malades Où il est stipulé que La vocation du médecin est de défendre la santé physique et mentale de l'homme et à soulager la souffrance dans le respect de la vie et de la dignité de la personne humaine sans discrimination de sexe, d'âge, de race, de religion, de nationalité, de condition sociale, d'idéologie politique on toute autre raison en temps de paix comme en temps de guerre -Accueillir toute personne âgée dont l'état requiert leurs services y compris en cas d'urgence il assure le droit à l'information où le médecin Médecin doit s'efforcer d'éclairer son malade par une information intelligible et loyale sur les raisons de son acte médical, préserver le secret médical

#### **CODE DE PROCÉDURES PÉNALES**

toute maltraitance commise sur une personne âgée ou un ascendant est puni par la loi les circonstances sont aggravantes en état d'handicap, de dépendance ou de troubles cognitifs

la divulgation du secret médical est puni par la loi

#### LES LOIS INTERNATIONALES

#### LA DECLARATION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME

Elle a permis d'unifier et d'homogénéiser l'ensemble de la communauté internationale sur des règles universelles

#### CHARTE INTERNATIONALE DE LA PERSONNE AGEE

Rédigée par la Fondation Nationale de Gérontologie (FNG) cette charte composée de 14 recommandations stipule que **respecter** et **reconnaître dans leur dignité**, leur liberté, leurs droits et leurs choix les **personnes âgées et handicapées en situation de dépendance**. Les points essentiels sont les suivants :

#### Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

#### Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

#### Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

#### Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

#### Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

#### Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

#### Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

#### Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

#### **Qualification des intervenants**

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

#### Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

#### La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

# Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne. **L'information** 

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

# LE PLAN D'ACTION INTERNATIONAL DE MADRID SUR LE VIEILLISSEMENT (MIPAA)

le MIPAA s'adresse spécifiquement aux personnes âgées et consacre une approche de la politique du vieillissement fondée sur les droits de l'homme

.